

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 juin 2025  
Extrait des délibérations n°23**

Envoyé en préfecture le 26/06/2025  
Reçu en préfecture le 26/06/2025  
Publié le **27 JUIN 2025**  
ID : 027-242700607-20250616-2025\_0192-DE

Date de convocation : le 10 juin 2025. Date d'affichage : le 10 juin 2025.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 16 juin 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HÉNON.

Membres en exercice : 56

Présents : 46

Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : SAINT-MESLIN-DU-BOSC et LA PYLE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGERET Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry - Excusé
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT-LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTTE Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann - Absent
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé RECLARD Sandrine - Excusée - POUVOIR : G. BERTHELIN BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel - Excusée - POUVOIR : A. LE MERRER DAVOUST Francis - Excusé DETAILLE Edouard - Excusé - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène LEVAVASSEUR Ketiana - Absente ONFRAY Didier Excusé - POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle - Excusée - POUVOIR MN. CHEVALIER	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia - Excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël - Excusé	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 juin 2025  
Extrait des délibérations n°23**

**COMPETENCE VOIRIE**

**Objet : Voirie – Travaux voirie sur la commune de BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE –  
Délégation maîtrise d'ouvrage et fonds de concours**

Dans le cadre de ses compétences, la commune de Bérengeville-la-Campagne va réaliser des travaux d'aménagement de son centre bourg (rue de la Mairie). Ces aménagements permettent également d'améliorer le réseau de gestion des eaux pluviales. De plus, dans le cadre de son développement, la commune de Bérengeville-la-Campagne a émis le souhait de finaliser la jonction entre la première partie des travaux réalisés sur la rue de la Mairie et la route départementale n°175. L'ensemble des réseaux ayant été effacé, la reprise de la chaussée est partie intégrante de l'aménagement du centre bourg.

Conformément à ses compétences, la communauté de communes a en charge le coût de la réfection de la chaussée. De plus, conformément à la définition de l'intérêt communautaire, la communauté de communes prévoit de participer à hauteur de 40% aux travaux d'assainissement en traverse. Le montant total de l'opération étant majoritairement à la charge de la commune de Bérengeville-la-Campagne, la communauté de communes versera le coût des travaux de voirie et la participation pour l'assainissement en traverse. La commune réalisera la maîtrise d'ouvrage.

Il est donc proposé de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par laquelle la commune de Bérengeville-la-Campagne sera le mandataire et d'attribuer un fonds de concours en application de la définition de l'intérêt communautaire de la manière suivante :

- Montant du fonds de concours : 2 620.00€ au titre de l'assainissement en traverse
- Montant des travaux confiés à la commune : 57 186.00€ HT au titre des travaux de voirie

Pour cela, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de la convention portant délégation de maîtrise d'ouvrage et d'attribution du fonds de concours (cf. annexe).

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16,  
Vu la délibération du conseil communautaire n°10 en date du 3 mars 2022 portant sur la modification de la définition de l'intérêt communautaire lié à la voirie,  
Vu l'avis favorable de la commission voirie du 01 Avril 2025,  
Vu l'avis favorable en Conférence des Maires du 28 Avril 2025,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 02 juin 2025,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le présent rapport de présentation,
- décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune de Bérengeville-la-Campagne portant sur les travaux de voirie sur la rue de la Mairie pour un montant de 57 186.00€ HT,
- décide d'attribuer à la commune de Bérengeville-la-Campagne un fonds de concours d'un montant de 2 620.00€ et une participation d'un montant de 57 186.00€ HT au titre des travaux de voirie effectués sur une partie de la rue de la Mairie afin d'assurer une remise en état après réalisation de travaux d'assainissement collectif,
- approuve le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et d'attribution de fonds de concours annexé à la présente délibération,
- autorise le président à signer la présente convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits sont inscrits au budget général 2025.

**Adoptée à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance  
Jérôme HENON**



**Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE**

